



**SURVEILLANCE QUOTIDIENNE AVANT LA MISE EN SERVICE**
**TEST ABC**
**1A. Test du volet de commutation**

Avec l'auriculaire, vérifiez que le volet de commutation fonctionne. Celui-ci doit se déclencher lorsque l'interstice atteint 20 mm au maximum puis provoquer l'ouverture complète. En cours de fonctionnement, il doit, dans la mesure du possible, bien se fermer et ne pas être givré (s'applique avec l'option « sortie latérale »).

**2. Test de l'arrêt d'urgence :**

Testez le fonctionnement de la totalité des dispositifs d'arrêt. La bande doit immédiatement s'immobiliser !

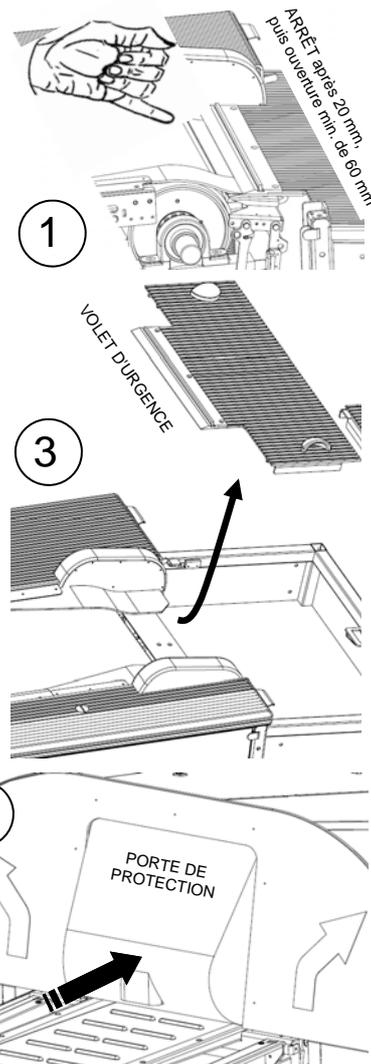
**3. Test du volet d'urgence**

Si le volet d'urgence est placé à plus de 30 mm de sa position de base, l'installation doit s'immobiliser. Maintenir la zone sous le volet d'urgence exempte de neige.

**4. Test de la porte de sécurité** (avec l'option sortie latérale) – doit se déclencher suite à un déplacement d'au max. 15 mm puis s'ouvrir d'au moins 300 mm. Ne doit pas être givré, et doit pouvoir être facilement actionnée avec le pouce. Après l'arrêt, le tapis roulant ne doit pas continuer à se déplacer de plus. 20 cm max. Test de toutes les touches d'arrêt – contrôler à nouveau le déplacement après l'arrêt.

**B Contrôle de la surface du tapis :**

- Lui faire faire un tour complet. Le tapis doit former une surface fermée.
- Vérifier qu'il se déroule sans accrocs ni défaillance et de manière centrée.
- Vérifier que le scellement de la bande n'est pas endommagé. L'extrémité recourbée de la jarretière doit aller dans le sens contraire au mouvement de l'installation et se trouver à l'intérieur des bords du tapis.
- La jonction avec la surface enneigée dans la zone d'entrée et de sortie ne doit comporter aucun orifice ni aucun interstice et doit présenter une légère inclinaison.
- Éliminer la neige accumulée sous l'entrée de la bande et dans les angles, si nécessaire.
- La bande ne doit pas être givrée ; cela pourrait provoquer une chute en arrière des passagers.
- Toutes les protections doivent se trouver dans la position adéquate.
- Contrôler les points d'appui de la bande de convoyage. La structure ne doit pas se balancer ni être instable au moment d'entrer. L'installation doit être déconnectée lorsque la construction est glissante ou inclinée transversalement et n'est plus stable.


**C Barrière photoélectrique « œil du tapis magique » (s'applique avec l'option « sortie latérale »)**

Test : recouvrir la source de lumière : le tapis doit s'immobiliser après 3 secondes.

**MESURES**

Lorsque les dispositifs de sécurité ne fonctionnent pas ou que la surface de la bande est endommagée, **immédiatement cesser l'activité** et faire réparer par un personnel qualifié.

En cas de désactivation temporaire de la barrière photoélectrique, la zone d'entrée doit directement être inspectée et il doit être garanti qu'en cas de chute, l'installation soit mise à l'arrêt dans les plus brefs délais.

En cas de forte chute de neige, de conditions extrêmes (p. pluie verglaçante), ce contrôle doit être effectué plus souvent, toutes les heures par exemple. En situation extrême, une surveillance et un entretien permanents de la zone de sortie et d'accès sont nécessaires.

**LISTE DE CONTRÔLE :**

1. Lorsque le volet de commutation est enclenché, la bande doit s'arrêter après avoir parcouru une distance max. de 20 mm.
2. Ouverture du volet de commutation de 60 mm.
3. L'interstice entre la courroie de convoyage et la protection doit être de 6 mm au maximum et 1 mm au minimum.
4. Contrôler le fonctionnement de toutes les touches d'arrêt d'activité et d'urgence.
5. La distance parcourue après un arrêt provoqué par un dispositif de sécurité ne doit pas dépasser 20 cm (porte de protection : 30 cm max.).
6. Contrôler la surface totale de la bande ; elle ne doit pas être endommagée.
7. Les extrémités de la jarretière doivent être recourbées à angle droit dans le sens contraire au mouvement de l'installation et ne doit pas dépasser la largeur des bords du tapis roulant.
8. Si la barrière photoélectrique est recouverte, la bande doit s'arrêter après 3 secondes.
9. Le panneau latéral le long du tapis roulant doit empêcher tout accès dans/sous la construction.



**TOUT ENDOMMAGEMENT DOIT IMMÉDIATEMENT ÊTRE RÉPARÉ !  
DANS LE CAS CONTRAIRE, DE GRAVES ACCIDENTS IMPLIQUANT DES BLESSURES RISQUENT DE SE PRODUIRE !**



